

Réf: Dossier N° : 003925

Avis de constitution

SOCIETE « LA SUPERETTE DE LA 3 »

**Siège social: ABIDJAN- MARCORY-BROU FULGENCE, SECTION DT -
PARCELLE 265, lot 169- 30 BP 523 ABIDJAN 30**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Janvier 2021 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 15 février 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: « LA SUPERETTE DE LA 3 » .

Objet: VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, PRODUITS DE LESSIVES, SERVICES MOBILES MONEYS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

Capital social: 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN- MARCORY-BROU FULGENCE, SECTION DT -
PARCELLE 265, lot 169- 30 BP 523 ABIDJAN 30**

GÉRANT: KONAN JEAN DANIEL

RCCM: n°CI-ABJ-03-2021-B12-00564 du 03/06/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°04585/GTCA/RC/2021 du 03/06/2021

Pour Avis

Le CEPICI

